PARC ÉOLIEN EN MER

ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

TRAVAUX EN MER

DE NOVEMBRE 2023 À FÉVRIER 2024

Toute activité maritime est interdite dans un rayon de **0,5 milles nautiques** autour du point GPS 46° 52' 21.085" N et 2° 30' 15.820" W (en WGS 84).

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION DU PARC

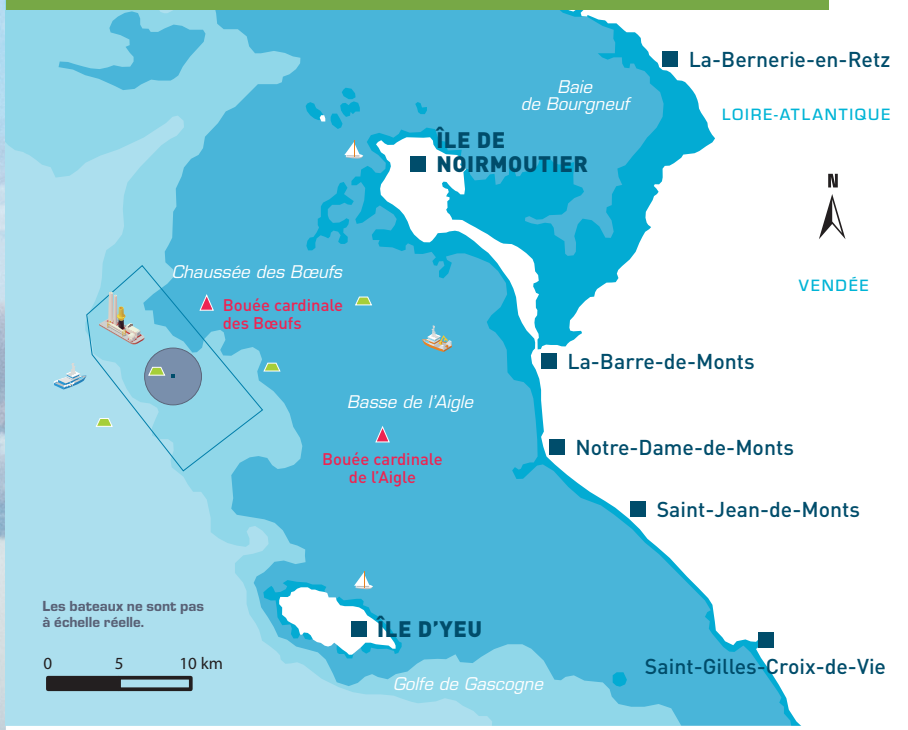

Zone du parc éolien

Repères en mer

Bouées de suivi environnemental du parc EMYN

Cercle d'évitement de 0,5 milles autour du point GPS 46° 52' 21.085" N 2° 30' 15.820" W

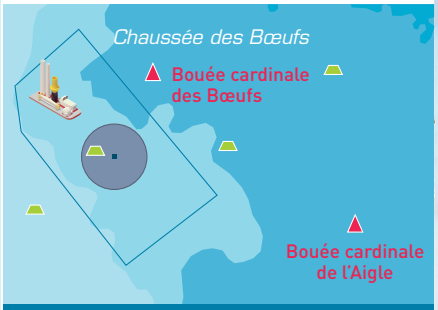

Zone réglementée par arrêtés préfectoraux consultables en ligne.

Un navire assurera une **mission de surveillance** et veillera au **respect des périmètres sécurisés**.

Au besoin, il communiquera par radio VHF sur le canal 16 puis en dégagement sur un autre canal (72, 77,...).

Crédits photos : DEME

Contactez-nous et restez informés de l'ensemble des règles de navigation sur notre site :

iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr

Éoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier

L'ÉNERGIE DU LARGE